PARQUET GENERAL

DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG Luxembourg, May 17, 2010

Legal Language Services Karina SHREEFER, Esq. 8014 State Line Road, Suite 110 Leawood, Kansas 66208 United States of America

Concern: your request dated April 12 2010 for service to Nigel H. FIELDING

Dear Mrs. SHREEFER,

In response to the above mentioned request please find the information given to me by the bailiff in charge of the notification:

The bailiff verified the correctness of the address of Mister Nigel H. FIELDING with the population bureau in Luxembourg where he was informed that Mister FIELDING has changed his address from L-1160 LUXEMBOURG, 16 boulevard d'Avranches to L-8049 STRASSEN, 3, rue Marie Curie. At this address he could not find Mister FIELDING or a person to whom the documents could be served.

After having done this verification he left a copy of the documents to be served at the address in L-8049 STRASSEN, 3, rue Marie Curie-

He also sent a copy by simple letter to the address of the company.

By proceeding this way the documents are considered as having been served according to Luxembourg law.

Yours sincerely,

For the General Public Prosecutor,

Jeanne GUILLAUME Advocate General

Adresse postale : L-2080 Luxembourg Bureaux : Cité Judicialre Bâtiment CR Téléphone : 47 59 81 - 336 Téléfax : 47 05 50



CARLOS CALVO KURDYBAN - LISÉ HUISSIERS DE JUSTICE

Administration: L-1512 Luxembourg 7, rue Pierre Federspiel (Adresse Postale LB P-2625 L-1026 Luxembourg)

130784 MM

DOSSIER: HON1786

(référence à rappeler dans tout paiement ou toute correspondance)

Cilips HOFFWAM, hillssian de justice

COUT DE L'ACTE

Droit: 60,00
Voy.: 8,00
Adres: 6,00
Timb.: 8,00
Enreg: 12,00
TVA : 11,10
---TOTAL:105,10

Copie: 15,00
TVA : 2,25
Port : 2,00

TOTAL: 124, 35

SIGNIFICATION

L'an deux mille dix, le

SIX ASSER MAI.

Monsieur le Procureur Général d'Etat près la Cour Supérieure de Justice, du Grand-Duché de Luxembourg, dont les bureaux sont établis à L-2080 LUXEMBOURG, Cité Judiciaire, Bâtiment CR;

élisant domicile en son Parquet Général à L-2080 Luxembourg, Cité Judiciaire, Bâtiment CR,

agissant dans le cadre de la Convention relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires ou extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, signée à la Haye le 15 novembre 1965

Je soussigné Carlos CALVO / Patrick KURDYBAN, Huissier de Justice, demeurant à L-1512 LUXEMBOURG, 7, rue Pierre Federspiel, immatriculé près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, ai signifié et laissé copie certifiée conforme à:

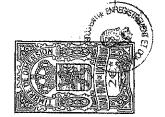
Monsieur <u>NIGEL H. FIELDING</u>, salarié,né le 01.04.1962, demeurant actuellement à L-8049 STRASSEN - RUE MARIE CURIE, 3,

Des pièces suivantes :

- Executed « request » in duplicate
- Certificate (unexecuted) in duplicate
- « Summary » in duplicate
- « notice » in duplicate
- Summons in a civil Action, in English and German, in duplicate
- Consolidated Amended Complaint, in english and German in duplicate
- Certification of Plaintiff Pursuant to Federal Securities Laws, in English and German in duplicate

La présente signification se faisant pour son information, direction et à telles fins que de droit et sous toutes réserves.

Dont Acte.



2084

Huissiers de Justice

Le prése it exploit a été remis par l'huissier de justice soussigné, au destinataire de l'acte, date qu'en tête, dans	MODALITES DE LA	REMISE DE L'EXPLOIT	
les conditions indiquées à la rubrique marquée d'une croix e	t selon ODIC	SINAL	
les déclarations recueillies, comme il est dit ci-dessous :	UKIC	JINAL	
en son domicile en sa résidence	DESTINAT	AIRE DE L'ACTE;	
en son siège	Monsieur NIGEL H. FIE		
En son domicile élu chez:	RUE MARIE CURIE, 3	,	
**************************************	L-8049 STRASSEN (HON	4750)	
Au siège / domicile du domiciliataire :	, and the second se	· '	
	ď	VÉRIFIÉ LE 27 AVR. 2010	
A) SIGNIFICATION A PERSONNE			
En y parlant au destinataire lui-même, ainsi déclaré(e) et qui accepte la copie de l'acte.			
En y parlant au domicile élu, au mandataire lui-même, ainsi déclaré(e) et qui accepte la copie de l'acte.			
En y parlant à personne morale :	(Nom(s), Prénom(s))	(Qualité)	
ainsi déclaré(e), qui accepte la copie de l'exploit et affirme être nabilité(e) à la recevoir.			
B) SIGNIFICATION A DOMICILE / SIEGE			
Attendu que l'huissier de justice soussigné n'a pu signifier l'acte à personne, la signification s'est faite par la remise de la copie à :			
demeurant à			
(Qualité)			
la même adresse			
ainsi déclaré(e) et de l'âge requis, qui l'a acceptée et a donné récépissé :			
(signature) Sur quoi l'huissier de justice soussigné lui a remis copie de l'acte sous enveloppe fermée ne portant que l'indication des nom(s), prénom(s), qualité/forme juridique et			
adresse du destinataire et le cachet de l'huissier de justice apposé sur la fermeture du pli.			
Une autre copie sur papier libre avec l'avis prévu par l'alinéa 5 de l'article 155 du Nouveau Code de Procédure Civile a été laissée sur les lieux sous enveloppe fermée ne portant que l'indication des nom(s), prénom(s), qualité/forme juridique et adresse du destinataire et le cachet de l'huissier de justice apposé sur la			
fermeture du pli.		Paris Paris Profession de la la companya formán	
Attendu que l'huissier de justice soussigné n'a pu signifier l'acte dans les formes prévues par les alinéas	Le soussigné a laissé sur les lieux une copie de l'acte ne portant que l'indication des nom(s), prénom(s), qua	alité/forme juridique et adresse du destinataire et le 📲	
2 à 5 de l'article 155 du Nouveau Code de Procédure Civile, étant donné que :	cachet de l'huissier de justice apposé sur la fermeture dans le délai prévu par la Loi avec le même avis par	de l'huissier de justice apposé sur la fermeture du pli et une autre copie a en outre été envoyée e délai prévu par la Loi avec le même avis par lettre simple au destinataire après avoir vérifié	
	l'adresse du destinataire en:	· ·	
personne ayant qualité de recevoir copie de l'acte n'a pu être trouvée sur les lieux	se renseignant au bureau de la population	se renselgnant au registre de commerce	
la personne présente a refusé l'acceptation de l'exploit dans les conditions requises par la Łoi	se renseignant auprès des personnes trouvée	se renseignant auprès des personnes trouvées sur les lieux	
la personne présente n'avait pas atteint l'âge de 15 ans	se renseignant chez les voisins	se renseignant chez les voisins	
la personne présente était le/la requérant(e)	vérifiant les inscriptions sur la sonnette, la boi	vérifiant les inscriptions sur la sonnette, la boîte aux lettres,	
	Carlos CALVO		
0.4	Carlos CALVO		
DATE: 06/05 /2010	Patrick KURDYBAN		
La présant exploit a été signifié par l'huissier de justice marqué d'une troix.	Martine LISÉ		
	Gilles HOFFMANN	Signature de l'I	
TOUS LES PARAG	RAPHES NON MARQUES D'UNE CROIX SONT REPUTES N	ION ECRITS /	